

R-GDS

LE GAZ VERT

Vos biodéchets ont de la ressource !



- 80% d'émissions de gaz
à effet de serre



100 % production
française



100% compatible avec
les équipements gaz

Vous êtes peut-être déjà producteur de gaz vert !

Jusqu'à présent issu principalement de déchets agricoles ou de boues de stations d'épuration, **le gaz vert (ou biométhane) est aujourd'hui également produit à partir de vos biodéchets.**

Pour répondre à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire qui prévoit le tri des déchets alimentaires des particuliers, les collectivités

locales mettent progressivement en œuvre des solutions vertueuses de valorisation.

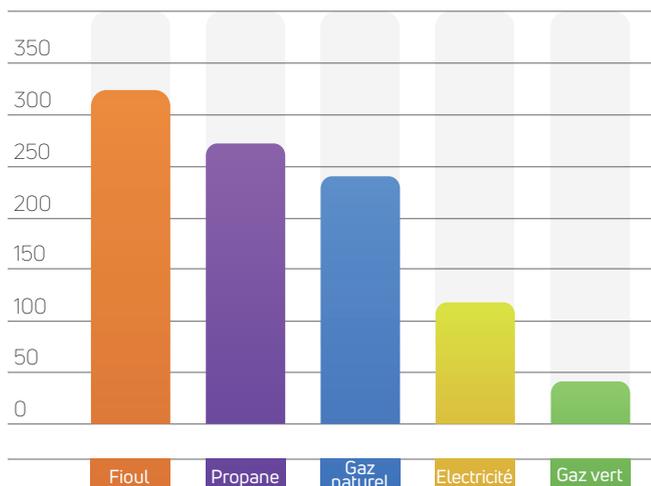
Sur l'Eurométropole de Strasbourg, et dans une majorité de communes situées sur la zone de desserte de R-GDS, **ces biodéchets sont collectés et traités dans une unité de méthanisation à proximité pour produire du gaz vert, 100% local et renouvelable.**

LE GAZ VERT

Quelles différences avec le gaz naturel ?

Le gaz vert (ou biométhane) émet environ 80% de CO₂ en moins que le gaz naturel, la plus vertueuse des énergies fossiles.

Emissions de CO₂ par énergie de chauffage (en gCO₂e/kWh) Base carbone ADEME



Le gaz vert aux propriétés identiques à celles du gaz naturel peut ainsi être directement injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel et acheminé jusqu'aux consommateurs finaux, sans générer de pollution environnementale, visuelle ou sonore.

>> Les équipements gaz naturel sont 100% compatibles gaz vert : aucune modification de l'installation gaz n'est donc à prévoir pour disposer d'un mode de chauffage vertueux et renouvelable !

Comment obtenir du gaz vert pour votre habitation ?

Dès aujourd'hui, si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une offre gaz vert (5%, 10% ou 100%) à prix indexé ou fixe auprès du fournisseur d'énergies de votre choix.

Pour découvrir les différentes offres et les comparer en toute transparence, le médiateur national de l'énergie met à votre disposition un outil neutre et indépendant : energie-info.fr



Valoriser les déchets organiques pour décarboner notre territoire

- + Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- + Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire
- + Valoriser l'économie circulaire

